

Rencontre des délégués au Conseil de la vie lycéenne (CVL) avec la directrice de l'AEFE, Hélène Farnaud-Defromont, le 12 décembre 2015

Quelle a été votre formation ? Quel a été votre parcours professionnel ? Pourquoi ce choix de l'AEFE ?

Je suis diplomate. J'ai d'abord travaillé avec l'AEFE au ministère des Affaires étrangères et du Développement international sur la promotion du français. Cette langue est apprise et appréciée à travers le monde, une langue de diplomatie dans de nombreuses organisations internationales (OTAN, OSCE, etc.).

C'est la première fois que je viens à La Haye et que je visite cet établissement immense et très beau.

À l'AEFE, nous coordonnons un réseau de 494 établissements, dans 136 pays. De nouveaux lycées sont construits chaque année (notamment, actuellement, en Macédoine et en Côte d'Ivoire). Le plus gros taux de croissance est en Asie et au Proche-Orient.

Dans le réseau, deux tiers des élèves ne sont pas français.

C'est une belle réussite et - il faut le garder en tête - quelque chose de voulu (un consensus) par les autorités françaises.

Autre particularité de ce réseau, les parents d'élèves participent beaucoup plus que dans les écoles en France, non seulement financièrement, mais aussi dans leur investissement au quotidien.

Il y aura une nouveauté pour le bac 2016 : la correction des copies sera dématérialisée dans l'ensemble du réseau. Ainsi, on n'encourt aucun danger de perte de copies (le cauchemar des professeurs) et il est possible d'harmoniser la correction. Nous sommes des précurseurs, les premiers à mettre en place ce dispositif (cela n'existe pas en France).

Je vous encourage à rester actifs comme anciens élèves. Juste en sortant de la terminale, on n'en a pas forcément envie mais après, dans 10 ans, ça peut être super. C'est très important : les associations d'anciens élèves sont source de contacts fabuleux pour les carrières internationales que nombre d'entre vous envisagent. Ces associations permettent aussi de partager notre expérience avec les plus jeunes qui auront pris notre place.

J'ai passé un bac L, avec option russe, puis fait hypokhâgne et khâgne, Science Po Paris et Langues O' russe.

Ensuite, j'ai passé le concours du Quai d'Orsay. Je l'ai eu du premier coup et je suis devenue diplomate. Pour l'anecdote, ma première chef était une femme et ne m'assommait pas de travail, persuadée que je préparais l'ENA, alors qu'en réalité, ce n'était pas le cas. Je me suis spécialisée dans les questions de désarmement et, en tant que conseillère des Affaires étrangères, j'ai occupé plusieurs postes au ministère avant de postuler à la direction de l'AEFE - en toute logique au vu de mon parcours.

L'AEFE est un objet passionnant, un établissement public dynamique qui continue à se développer. C'est un challenge permanent d'anticiper l'avenir et de se projeter.

Comment sont nommés les directeurs de l'AEFE et que deviennent-ils une fois leur mandat accompli ?

Les directeurs de l'AEFE sont nommés par décret ministériel pour trois ans renouvelables. Ce n'est pas un poste qui passe par le conseil des ministres. Le ministre des Affaires étrangères choisit une personne à qui il fait confiance et lui remet une lettre de mission.

Quels sont les liens entre l'AEFE et le ministère des Affaires étrangères ?

Le ministère des Affaires étrangères est notre tutelle à laquelle nous rendons compte régulièrement de nos actions. Le dialogue est confiant et transparent. On travaille aussi avec le ministère des Finances et des Comptes publics (puisqu'il tient les cordons de la bourse) et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, évidemment. Ces relations sont simples et fondamentales.

La France soutient que la "diplomatie culturelle" est partie intégrante de la diplomatie tout court.

Occuper ce poste est très gratifiant. Après l'AEFE, on poursuit généralement sa carrière au ministère des Affaires étrangères.

Quel est votre avis sur la polémique autour de la "laïcité dans l'assiette" ?

Le débat de la laïcité dans l'assiette ne m'a pas interpellée. La polémique n'est en tout cas pas plus virulente à l'AEFE qu'ailleurs. L'école française est neutre, pas contre les religions. Ce principe est difficile à comprendre dans certains pays, mais faire la démarche d'inscription dans un de nos établissements, c'est l'accepter. Vis-à-vis de la problématique évoquée, il faut faire en sorte qu'aucun enfant ne soit privé de repas, mais ne pas imposer l'absence d'un aliment aux autres pour autant.

Quelles distinctions existe-t-il entre un établissement scolaire public en France et un établissement scolaire de l'AEFE ?

Les principales différences à l'AEFE par rapport aux établissements français sont les suivantes :

- la scolarité est payante (coût variable), cependant il existe un dispositif de bourses sous conditions de ressources,
- la mixité culturelle des élèves (français, ayant une double nationalité ou étrangers)
- les programmes sont les mêmes mais la dimension linguistique est souvent approfondie et l'on encourage l'ouverture sur la culture du pays d'accueil.

Il faut toujours garder à l'esprit que nous sommes accueillis dans les pays où sont implantés les établissements.

Quel avenir souhaitez-vous donner au Conseil de la vie lycéenne (CVL) ? Quels projets envisagez-vous pour développer la vie du réseau concernant les élèves ?

Le CVL est fondamental. Par ce biais, les élèves sont réellement acteurs. Ils sont force de proposition et servent au dialogue avec les adultes. Dans le futur, on souhaite organiser plus de rencontres entre CVL et développer des projets communs.

Peut-être connaissez-vous "Ambassadeurs en herbe", c'est déjà la quatrième année que cette action pédagogique pilote est menée dans le réseau.

Il existe d'autres opérations concernant tout le réseau, notamment l'Orchestre des lycées français du monde.

Merci beaucoup à Hélène Farnaud-Defromont d'être venue nous rendre visite et d'avoir répondu à nos questions.

Les élus du CVL